

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie NOVA et la SARL FAB

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie NOVA domiciliée 12 impasse Saint Honoré Bertin 93170 BAGNOLET et la SARL FAB domiciliée 33, rue de l'Orillon 75011 PARIS pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 18 mars 2022 pour un montant de 8.703,75 E TTC ainsi que les défraiements pour un montant de 644,82 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 17 mai 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine